

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 juin 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2517855A

Le ministre d'État, ministre des outre-mer, le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 13 mai 2025 et le 17 juin 2025 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain, les inondations et coulées de boue et les inondations par remontée de nappes phréatiques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Dans l'annexe I de l'arrêté interministériel (NOR : INTE2514336A) daté du 19 mai 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal officiel* de la République française le

24 mai 2025, la date de fin de la période de reconnaissance de la commune de Beaurains, le 17 avril 2023, est remplacée par le 26 avril 2024.

Art. 6. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juin 2025.

*Le ministre d'État,
ministre des outre-mer,*

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des outre-mer,

O. JACOB

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*

J.-F. DE MANHEULLE

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des assurances
de la direction générale du Trésor,*

P. GUYONNET-DUPERAT

*La ministre auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargée des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*

S. DOUMEIX



ANNEXES
ANNEXE I
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Allier	Lételon	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	17/10/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Montgenèvre	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hautes-Alpes	Val-des-Prés	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Aspremont	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	17/10/2024	18/10/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Bendejun	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/03/2024	03/03/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Tignet (Le)	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	16/10/2024	19/10/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Ardèche	Faugères	Inondations et coulées de boue	16/10/2024	17/10/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aude	Limoux	Inondations et coulées de boue	19/04/2025	19/04/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente	Chalais	Inondations et coulées de boue	20/04/2025	22/04/2025		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corrèze	Collonges-la-Rouge	Inondations et coulées de boue	18/04/2025	23/04/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corrèze	Tulle	Inondations et coulées de boue	18/04/2025	23/04/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côte-d'Or	Saint-Aubin	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/04/2024	02/04/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.



Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Côtes-d'Armor	Lanvellec	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Côtes-d'Armor	Plufur	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Eure-et-Loir	Bonneval	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	10/10/2024	08/11/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Finistère	Kersaint-Plabennec	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Boudrac	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Bourg-Saint-Bernard	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Castillon-de-Saint-Marty	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Cazaril-Tambourès	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Ciadoux	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Cier-de-Rivière	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Larroque	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Nizan-Gesse	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Saman	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gers	Barran	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gers	Mongauby	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gers	Pellefigue	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Gers	Sainte-Radegonde	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Gironde	Audenge	Inondations par remontée de nappe phréatique	25/02/2024	03/03/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Gironde	Lège-Cap-Ferret	Inondations par remontée de nappe phréatique	04/11/2023	05/12/2023		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Hérault	Guzargues	Inondations et coulées de boue	11/05/2025	11/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hérault	Saint-Bauzille-de-Montmel	Inondations et coulées de boue	11/05/2025	11/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Hérault	Sainte-Croix-de-Quintillargues	Inondations et coulées de boue	11/05/2025	11/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ille-et-Vilaine	Boistrudan	Inondations et coulées de boue	24/01/2025	06/02/2025		Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Ille-et-Vilaine	Bourg-des-Comptes	Inondations et coulées de boue	18/06/2024	18/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Azay-le-Rideau	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	27/02/2024	03/03/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Indre-et-Loire	Azay-le-Rideau	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	30/05/2024	30/05/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre-et-Loire	Langeais	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	26/02/2024	08/05/2024	1	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Indre-et-Loire	Saint-Paterne-Racan	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/01/2024	15/03/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.
Isère	Monteynard	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	17/11/2024	17/11/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux déplacés
Landes	Nousse	Inondations et coulées de boue	08/06/2024	08/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Loire	Feurs	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	19/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loiret	Saint-Denis-en-Val	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	25/03/2025	25/03/2025		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Lot-et-Garonne	Aiguillon	Inondations et coulées de boue	09/03/2025	09/03/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Lafitte-sur-Lot	Inondations et coulées de boue	09/03/2025	09/03/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Lozère	Ispagnac	Inondations et coulées de boue	26/10/2024	27/10/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Lozère	Sainte-Croix-Vallée-Française	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	16/10/2024	17/10/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Villerupt	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	02/01/2025	06/01/2025		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Morbihan	Forges de Lanouée	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Morbihan	Grée-Saint-Laurent (La)	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Buding	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Moselle	Guinkirchen	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Moselle	Hayange	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Moselle	Kœnigsacker	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Moselle	Réméring-lès-Puttelange	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Moselle	Schorbach	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Orne	Dame-Marie	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Orne	Perche en Nocé	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	03/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Anvin	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Arras	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	23/01/2025	14/02/2025		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés.
Pas-de-Calais	Blangy-sur-Ternoise	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025	6	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Courcelles-lès-Lens	Inondations par remontée de nappe phréatique	28/02/2024	08/03/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Pas-de-Calais	Érin	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Gréviliers	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	08/04/2025	08/04/2025		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et présente une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : quantité de matériaux mobilisés ou déplacés et risque d'évolution anormaux.
Pas-de-Calais	Rimboval	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025	3	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pas-de-Calais	Saint-Michel-sous-Bois	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Puy-de-Dôme	Laps	Inondations et coulées de boue	29/04/2025	29/04/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Puy-de-Dôme	Pignols	Inondations et coulées de boue	29/04/2025	29/04/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Lasseube	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Pyrénées-Atlantiques	Rivehaute	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haut-Rhin	Wildenstein	Inondations par remontée de nappe phréatique	13/11/2023	14/11/2023		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Rhône	Chabanière	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	17/10/2024	17/10/2024		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Montbozon	Inondations et coulées de boue	20/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Brémontier-Merval	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-Maritime	Molagnies	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Moussy-le-Vieux	Inondations et coulées de boue	09/10/2024	13/10/2024		Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Aguts	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Algans	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Cambon-lès-Lavaur	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Damiatte	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Fiac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Jonquières	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Maurens-Scopont	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Moulayrès	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn	Puycalvel	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Puylaurens	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Réalmont	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Serviès	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Vielmur-sur-Agout	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn	Villeneuve-lès-Lavaur	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Molières	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	22/01/2021	16/02/2021		Le mouvement de terrain est d'origine naturelle et a été déclenché par des cumuls de précipitations présentant une période de retour supérieure à 10 ans.
Vosges	Remiremont	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/11/2023	30/11/2023		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Vosges	Saint-Étienne-lès-Remiremont	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/11/2023	30/11/2023		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.
Yonne	Asnières-sous-Bois	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/06/2024	30/06/2024		La remontée de nappe est d'origine naturelle et l'intensité anormale du phénomène est établie lors de l'évènement au regard de ses caractéristiques hydrogéologiques.



ANNEXE II
COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Allier	Vaux	Inondations et coulées de boue	17/10/2024	18/10/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Saint-Mélany	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	11/03/2025	12/03/2025	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques inadaptees.
Ardèche	Ucel	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	07/10/2024	07/10/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques inadaptees.
Ardèche	Ucel	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	11/03/2025	11/03/2025	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques inadaptees.
Bouches-du-Rhône	Martigues	Inondations et coulées de boue	10/03/2025	11/03/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Corrèze	Jugeals-Nazareth	Inondations et coulées de boue	19/04/2025	21/04/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Corrèze	Tulle	Inondations et coulées de boue	10/01/2025	10/01/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Corse	Feliceto	Inondations et coulées de boue	16/04/2025	17/04/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Corse	Occhiatana	Inondations et coulées de boue	16/04/2025	17/04/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Dordogne	Cénac-et-Saint-Julien	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	15/12/2023	17/02/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais s'expliquent par le vieillissement de l'ouvrage.
Dordogne	Domme	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	15/12/2023	17/02/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais s'expliquent par le vieillissement de l'ouvrage.
Haute-Garonne	Casties-Labrande	Inondations et coulées de boue	28/04/2025	29/04/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Garonne	Rieux-Volvestre	Mouvements de terrains (hors sèche-resse géotechnique)	01/01/2023	31/12/2023	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais résultent de l'effondrement d'un ouvrage anthropique aux caractéristiques inadaptees.
Haute-Garonne	Sénarens	Inondations et coulées de boue	28/04/2025	29/04/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.



Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Ille-et-Vilaine	Pipriac	Inondations et coulées de boue	08/01/2025	08/01/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Landes	Bahus-Soubiran	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	19/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Landes	Campagne	Inondations et coulées de boue	15/05/2025	15/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Landes	Saint-Perdon	Inondations et coulées de boue	15/05/2025	15/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Fumel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	27/01/2025	04/02/2025	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain mais s'expliquent par le vieillissement de l'ouvrage.
Moselle	Phalsbourg	Inondations par remontée de nappe phréatique	17/05/2024	19/05/2024	La remontée de nappe est d'origine naturelle mais l'intensité anormale du phénomène n'est pas établie lors de l'évènement.
Moselle	Woippy	Inondations par remontée de nappe phréatique	01/01/2023	31/12/2023	La remontée de nappe est d'origine naturelle mais l'intensité anormale du phénomène n'est pas établie lors de l'évènement.
Pas-de-Calais	Arleux-en-Gohelle	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/07/2023	13/09/2023	Le mouvement de terrain est d'origine naturelle mais ne présente pas une intensité anormale au regard de ses caractéristiques : absence de facteurs de déclenchement météorologiques anormaux, quantité de matériaux mobilisés ou déplacés limitée, absence de risques d'évolution anormaux.
Puy-de-Dôme	Meilhaud	Inondations et coulées de boue	03/05/2025	04/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Puy-de-Dôme	Saint-Babel	Inondations et coulées de boue	04/05/2025	04/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Asasp-Arros	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	14/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Athos-Aspis	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Coarraze	Inondations et coulées de boue	13/05/2025	13/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Laa-Mondrans	Inondations et coulées de boue	14/05/2025	14/05/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Orientales	Casefabre	Inondations et coulées de boue	07/03/2025	09/03/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Rhône	Lentilly	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	01/10/2024	15/11/2024	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres constatés n'ont pas été provoqués par un mouvement de terrain.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Rhône	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)	28/03/2024	28/04/2024	Des facteurs d'origine anthropique sont prédominants dans le déclenchement du mouvement de terrain : constructions et/ou aménagements anthropiques inadaptés.
Haute-Saône	Port-sur-Saône	Inondations et coulées de boue	01/06/2025	01/06/2025	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Pont-de-Beauvoisin (Le)	Inondations et coulées de boue	27/01/2025	28/01/2025	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Mansonville	Inondations et coulées de boue	01/08/2024	01/08/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	20/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Yonne	Bonnard	Inondations et coulées de boue	03/04/2024	10/04/2024	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Martinique	Saint-Pierre	Inondations et coulées de boue	01/07/2024	02/07/2024	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

